

**COMMUNE D'ORIOLE EN ROYANS**  
**PREOCES VERBAL DE LA REUNION DU 07 juillet 2021.**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 07/07/2021 à 18 h 00, suite à la convocation du 30/06/2021, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques DALLON, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents sauf : Christelle CORRARO a donné un pouvoir à Jean-Jacques DALLON, Marc RONDIN, Franck SECCHI : absents excusés, Simon EZINGEARD : absent non excusé.  
Secrétaire de séance : Séverine DHERBASSY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 01/06/2021.

**A – DELIBERATIONS**

**1 - Acquisition du terrain appartenant à la famille THOMAS**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la délibération 06-2021 du 10/03/2021 concernant l'acquisition de deux parcelles de terrain appartenant à M. THOMAS Jean-Paul, Mme Liliane THOMAS et Gilles THOMAS situées au Village d'Oriol en Royans, la superficie de ces deux parcelles est de 1276 m<sup>2</sup>.

Il est proposé d'acheter ce terrain à 8 € le m<sup>2</sup>. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune. Il est proposé de signer l'acte notarié chez Maître Jean-Christophe ANDRE, Notaire à St Jean en Royans.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- DONNE SON ACCORD pour l'acquisition de ces parcelles au prix de 8 € le m<sup>2</sup>, pour une superficie de 1276 m<sup>2</sup>. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune. L'acte notarié sera signé chez Maître Jean-Christophe ANDRE, Notaire à St Jean en Royans.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**2 - Participation au centre de vaccination de St Jean en Royans**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la part de dépenses non subventionnée supportée par le centre de vaccination est estimée à 3 000 € pour un fonctionnement sur une période de 3 mois. En se basant sur une exploitation de 6 mois, cette charge peut être évaluée à 6 000 € et faire l'objet d'une répartition entre 17 communes, la commune de Saint Jean en Royans, contribuant en supportant la mise à disposition de la salle de la Parenthèse (chauffage, électricité, entretien ménager, ...).

Pour la commune d'Oriol en Royans, la participation s'élève à 466 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- DONNE SON ACCORD pour participer à hauteur de 466 € pour la commune d'Oriol en Royans.

**B - Carrières PEYSSON : avis à donner sur les tirs de mines.**

Le Maire fait part au conseil municipal du dossier reçu de la Préfecture de la Drôme où il est demandé un avis du Conseil Municipal sur la consultation sur le porter à connaissance de la Sté Peysson.

Le Conseil Municipal a donné un avis défavorable. Les raisons de cet avis défavorable sont dues au désagrément par rapport aux riverains qui ont eu de gros dégâts aux habitations quand il avait l'autorisation aux tirs de mines. L'exploitant n'a pas l'autorisation d'extraire les calcaires, donc le Conseil Municipal ne comprend pas la demande de tirs de mines afin d'extraire les calcaires.

## **C – MOTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES**

La fédération nationale des communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin 2021,

Exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le conseil Municipal décide de signer cette motion.

## **D – AFFAIRES DIVERSES**

- **Travaux salle des fêtes**

Les travaux du chauffage sont en cours d'installation.

- **Tranche d'assainissement quartiers les Didiers, Toté, les Gauthiers, les Boissieux**

Le cabinet BEAUR a été contacté et d'autres cabinets d'études le seront prochainement pour monter le dossier.

- **Parkings canyoning situés sur la route Fogès**

Une réunion a été organisée en mairie avec les services du Département de la Drôme, les propriétaires de terrain, des élus et professionnels du canyoning pour les problèmes de stationnement.

**Séance levée à 20 h 30.**